

DEJEPS – DIPLOME D’ETAT DE LA JEUNESSE DE L’EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Disciplines Gymniques :

- Option Acrobatiques (*Gymnastique Artistique Féminine / Gymnastique Artistique Masculine / Tumbling*)
- Option Expression (*Gymnastique Rythmique*)

PRESENTATION GENERALE DU DIPLOME

- Le DEJEPS est un diplôme de niveau 5 (Bac+2) préparant au métier d’entraîneur dans les disciplines gymniques acrobatiques ou d’expression
- Ce diplôme permet l’encadrement et l’entraînement contre rémunération
- Il atteste à son titulaire les compétences liées à la fonction :
 - **d’entraîneur** : préparation de gymnastes pour entrer dans le « Projet de Performance Fédéral »
 - **de coordonnateur / manager** : élaboration et gestion de projet de performance ou de développement
 - **de formateur** : encadrement des formations de cadres
- Le taux de réussite était de 86% en 2024-2025, 83% en DGA et 89% en DGE.
- L’insertion professionnelle dans l’activité des trois promotions précédentes est de 97% six mois après l’obtention de la certification est de 93% deux ans après l’obtention de la certification

OBJECTIFS

- Concevoir des programmes de perfectionnement sportif
- Coordonner la mise en œuvre d’un projet de perfectionnement sportif
- Conduire une démarche de perfectionnement sportif
- Conduire des actions de formation

CONTENUS

- **Unité Capitalisable (UC1)** : Concevoir un projet d’action
- **Unité Capitalisable (UC2)** : Coordonner la mise en œuvre d’un projet d’action
- **Unité Capitalisable (UC3)** : Conduire une démarche de perfectionnement sportif en disciplines gymniques
- **Unité Capitalisable (UC4)** : Encadrer les disciplines gymniques en sécurité

LA FORMATION EN RESUME

- **Durée** : 15 mois (700 heures maximum en centre de formation, sans allègement, et 500 heures minimum en club)
- **Dates** : Du 27 avril 2026 au 30 septembre 2027
- *Des dispenses, des équivalences et des allègements de formation sont possibles, se rapprocher de l’Académie pour en savoir plus*

CONTACT

formation@ffgym.fr

Référente handicap :
alexandra.guiton@ffgym.fr

MODALITES D'ENTREE EN FORMATION



PUBLICS CIBLES

- Stagiaires en formation initiale -
- Stagiaires en contrat d'apprentissage
- Stagiaires en formation professionnelle pour les titulaires :
 - Du CQP AAG
 - Du BPJEPS Activités Gymniques
 - Du BEES 1^{er} degré
 - Du Moniteur Fédéral
 - De l'Entraîneur Fédéral
 - De la licence STAPS et DEUG

PREREQUIS

- Stagiaires de niveau moniteur
- Avoir 18 ans révolus le 27 avril 2026
- Être titulaire du PSC
- Être recensé et avoir suivi la journée de défense et citoyenneté (pour les – de 25 ans)
- Satisfaire aux tests d'entrée en formation
- Avoir un certificat médical de moins d'un an

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Les formations proposées par l'Académie France Gymnastique sont éligibles aux financements des OPCO.

Les frais pédagogiques et les frais annexes sont à la charge de la structure / du participant. Ils peuvent être pris en charge par l'OPCO.

En fonction du statut du stagiaire différents dispositifs sont possibles :

- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Plan de développement des compétences de l'employeur
- CPF (Compte Personnel de Formation)
- France Travail
- Conseil Régional / Conseil Départemental
- Financement personnel ou club

CALENDRIER DE FORMATION

- **Webinaires d'information**
Formulaire d'inscription ICI :
 - 20 janvier 2026 dès 13h
 - 12 février 2026 dès 13h
- **Tests de sélection :**
 - 25-26 mars 2026
- **Positionnement :**
 - 27-28 avril 2026
- **1er module de formation :**
 - 5 juillet 2026
- **Vérification des EPMSP :**
 - début juillet 2026
- **Fin de la formation :**
 - 30 septembre 2027

INSCRIPTIONS

- **Avant le 1^{ER} MARS 2026, connectez-vous à votre espace licencié sur ffgym.fr puis inscrivez-vous sur FormaGym**

Délai de traitement : 3 semaines

L'accès à la formation peut faire l'objet d'adaptation pour les personnes en situation de handicap

8 stagiaires minimum en GAF ; GAM ; Tu ; GR.

L'Académie se réserve le droit d'annuler la formation en fonction du nombre d'inscrits.



Tarifs

- **Frais de dossier :**
 - 120 €
- **Coût Pédagogique (pour un employeur hors apprentissage) :**
 - 9 317 € (soit 15,40€/h, sans allègement)
- **Coût en apprentissage :**
 - **NOUS CONTACTER**



Programme sous réserve de modifications

Académie France Gymnastique – 7Ter Cour des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 11753075575 auprès de la Préfecture de Région de Paris

N° de SIRET : 421 987 587 00019

Site internet : https://www.ffgym.fr/La_FFGYM/Formations/Les_filières_de_formation/dejeps

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

TESTS ET POSITIONNEMENT

- **Les tests de sélection :** se déroulent à distance en visioconférence. Ils se composent d'une épreuve écrite de 30 minutes sur un sujet gymnique général, d'un QCM en ligne et d'un entretien de 30 minutes avec 2 évaluateurs, comprenant notamment l'analyse d'une vidéo
- **L'entretien de positionnement** se déroule à distance, en visioconférence avec le stagiaire, son tuteur / maître d'apprentissage et son président de club. Cet entretien permettra de proposer une formation adaptée en fonction du profil et de l'expérience des candidats.

ALLEGEMENTS DE FORMATION

- Les titulaires du moniteur fédéral peuvent être allégés de 105 heures de formation
- Les titulaires de l'entraîneur fédéral et du BEESAG peuvent être allégés de 175 heures de formation

IMPORTANT : les allègements ne sont pas systématiques. Ils seront appréciés par les coordonnateurs lors du positionnement.

TUTEUR / MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Les tuteurs doivent être titulaires, à minima, d'une certification professionnelle de niveau 5 dans le champ des disciplines gymniques acrobatiques ou d'expression, selon l'option concernée et justifier d'au moins deux années d'expérience dans des disciplines gymniques acrobatiques ou d'expression selon l'option concernée.

LES + DE CETTE FORMATION

- Diplôme professionnel d'entraîneur
- Rémunération possible à temps complet
- Formation de qualité assurée par des experts
- Possibilité de financement au titre de la formation professionnelle et en contrat d'apprentissage
- Formation contextualisée dans les clubs formateurs et les Pôles France et Espoir
- Allègements de formation et / ou équivalences partielles pour les titulaires des diplômes fédéraux
- Suivi individualisé du stagiaire
- Accompagnement du projet d'entraînement dans le club

LIEUX DE FORMATION

- Sites de Haute Performance
- Pôles France et Espoir
- Clubs Formateurs

STRUCTURE DE STAGE

Encadrement recommandé pour le stage en situation de gymnastes de niveau minimum :

- Avenir ou National en GAF, GAM, Tu
- CF3, CF4, Avenir en GR

CERTIFICATION

- **UC1 et UC2 :** Le candidat présente un dossier de 20 pages maximum sur un projet de perfectionnement sportif ou de développement qu'il expose devant un jury pendant 40 minutes
- **UC3 :** Production d'un cahier d'entraînement du groupe support et animation d'une séance dans le centre de formation suivie d'un entretien
- **UC3 :** Animation d'une formation de cadres de 45 minutes suivie d'un entretien de 15 minutes
- **UC4 :** Animation d'une séquence d'entraînement d'une heure, suivie d'un entretien de 30 minutes

Programme sous réserve de modifications

Académie France Gymnastique – 7Ter Cour des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 11753075575 auprès de la Préfecture de Région de Paris

N° de SIRET : 421 987 587 00019

Site internet : https://www.ffgym.fr/La_FFGYM/Formations/Les_filières_de_formation/dejeps

INSCRIPTION AUX EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION ET CANDIDATURE A LA FORMATION DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF « DISCIPLINES GYMNIQUES » 2026 - 2027

NOM DE NAISSANCE :

NOM D'USAGE :

PRENOM :

TELEPHONE :

MAIL :

DATE DE NAISSANCE :

VILLE DE NAISSANCE :

DEPARTEMENT DE NAISSANCE :

NATIONALITE :

ADRESSE POSTALE :

STATUT A L'ENTREE EN FORMATION :

(Si vous êtes demandeur d'emploi, veuillez nous indiquer votre identifiant) :

PHOTO

OBLIGATOIRE

INSCRIPTION AUX EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION ET CANDIDATURE A LA FORMATION DEJEPS DISCIPLINES GYMNIQUES 2026 – 2027

OPTION A – Acrobatiques :

- Gymnastique Artistique Féminine
- Gymnastique Artistique Masculine
- Tumbling

OPTION B – Expression :

- Gymnastique Rythmique

DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 1^{ER} MARS 2026

Les informations recueillies dans ce dossier de candidature sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Fédération Française de Gymnastique pour permettre une analyse de la session de formation DEJEPS 2026 – 2027.

Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées à une analyse interne et au suivi de cohorte demandés dans le cadre des habilitations de formation. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant :

Académie France Gymnastique

DOSSIER DE CANDIDATURE

Académie France Gymnastique – 7Ter Cour des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 11753075575 auprès de la Préfecture de Région de Paris

N° de SIRET : 421 987 587 00019

Site internet : ffgym.fr/La_FFGYM/Formation/Les_filières_de_formation/dejeps

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Structure employeur :

NOM DU CLUB :

ADRESSE COMPLETE :

.....

NOM – PRENOM DU PRESIDENT :

MAIL :

TELEPHONE :

Structure d'alternance SI différente ou complémentaire, indiquez ses coordonnées ici :

NOM DU CLUB :

ADRESSE COMPLETE :

.....

NOM – PRENOM DU PRESIDENT :

MAIL :

TELEPHONE :

MODE DE FINANCEMENT ENVISAGE :

- Contrat d'apprentissage
- OPCO (contrat de professionnalisation / Développement de Compétences)
- CPF (Compte Personnel de Formation)
- Etat (Commune, Département, Région, ...)
- France Travail
- Financement personnel (club ou personnel)
- Non connu à ce jour

PARCOURS SCOLAIRE ET / OU PROFESSIONNEL

Diplôme (scolaire, universitaire, ou professionnel) le plus élevé obtenu ?

.....

Diplômes Fédéraux, d'Etat ou de branche déjà obtenus ?

Copie des diplômes à joindre au dossier de candidature.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Académie France Gymnastique – 7Ter Cour des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 11753075575 auprès de la Préfecture de Région de Paris

N° de SIRET : 421 987 587 00019

Site internet : ffgym.fr/La_FFGYM/Formations/Les_filières_de_formation/dejeps

AVEZ-VOUS IDENTIFIÉ UN TUTEUR OU MAITRE D'APPRENTISSAGE ?

- OUI
- NON

Si oui,

NOM :

Prénom :

Diplôme professionnel en lien avec la formation :

Expérience Professionnelle :

Téléphone :

Mail :

Pour les personnes en situation de handicap

(Sous réserve de pouvoir répondre aux exigences préalables à l'entrée en formation)

Justificatif à fournir :

- Certificat médical
- Notification de décision de MDPH
- Photocopie du protocole PPS (projet personnalisé de scolarité)

Indiquer votre demande d'aménagement :

- Demande d'aménagement en formation
- Demande d'aménagement aux épreuves de certification

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision de la DRAJES d'Ile de France, agissant par délégation du Recteur de Région Académique. AVANT TOUTE INSCRIPTION, le candidat doit veiller à engager la procédure et à la finaliser auprès de l'Académie France Gymnastique.

Un premier contact doit être établi par mél ou par téléphone pour échanger sur la formation souhaitée et sur le parcours à aménager en fonction de la situation de handicap présentée. La reconnaissance qualifiante en tant que travailleur en situation de handicap (RQTH) sera en parallèle abordée.

Comment contacter les services de la DRAJES :

En priorité pour l'envoi des demandes d'aménagement (mél avec vos coordonnées) :

drajes-idf-fc@region-academique-idf.fr

Référent DRAJES : Catherine CRETINOIR : 01 73 03 49 87

DOSSIER DE CANDIDATURE

Académie France Gymnastique – 7Ter Cour des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 11753075575 auprès de la Préfecture de Région de Paris

N° de SIRET : 421 987 587 00019

Site internet : [ffgym.fr/La FFGYM/Formation/Les filières de formation/dejeps](http://ffgym.fr/La_FFGYM/Formation/Les_filières_de_formation/dejeps)

DOCUMENTS A FOURNIR POUR VALIDER VOTRE CANDIDATURE

Effectuez votre candidature sur FORMAGYM puis adressez, les documents suivants en mentionnant le Nom – Prénom du stagiaire dans l'objet du mail à l'adresse mail suivante : dejeps@ffgym.fr au plus tard le 1^{ER} MARS 2026

- Pages 4 et 5 de ce dossier de candidature avec photo OBLIGATOIRE
- Certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités gymniques datant de moins d'un an (postérieur au 27/04/2025)
- Copie du diplôme de prévention secours citoyen (PSC) ou de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) ou équivalent (AFPS...)
- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité en recto verso) – *Attention, le permis de conduire n'est pas une pièce d'identité*
- Attestation de recensement pour les Français de moins de 25 ans
- Certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense pour les Français de moins de 25 ans
- Attestation de responsabilité civile (pour les non licenciés FFGym)
- Attestation d'expérience de pratique (annexe en page 8)
- Attestation d'initiation (annexe en page 9)
- Attestation d'expérience d'encadrement sportif BPJEPS / BEES « activités gymniques » (annexe en page 11)
- Attestation d'expérience d'encadrement sportif Entraineur Fédéral / Brevet Fédéral UFOLEP et FSCF (annexe en page 12)
- Attestation de statut de gymnaste de haut niveau pour les personnes concernées (liste ministérielle)
- Copie du diplôme de votre tuteur, si celui-ci est déjà identifié
- Copie diplômes pour équivalence aux Exigences Préalables à l'Entrée en Formation
- Copie des diplômes pour équivalence aux Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle (EPMSP)
- Copie des diplômes pour équivalences d'Unité Capitalisable
- Frais de dossier de 120,00€ à régler par virement ou sur FORMAGYM à l'ordre de l'Académie France Gymnastique, RIB envoyé sur demande (remboursement des frais de dossier en cas de validation d'un contrat d'apprentissage)

VALIDATION DES EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION :

- Copie d'un des diplômes permettant de valider les exigences préalables à l'entrée en formation par équivalence
- Une attestation de pratique personnelle (annexe p.8) et une d'initiation (annexe p.9) dans l'une des disciplines gymniques.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Académie France Gymnastique – 7Ter Cour des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 11753075575 auprès de la Préfecture de Région de Paris

N° de SIRET : 421 987 587 00019

Site internet : [ffgym.fr/La FFGYM/Formation/Les filières de formation/dejeps](http://ffgym.fr/La_FFGYM/Formation/Les_filières_de_formation/dejeps)

ANNEXE 1

Attestation de pratique personnelle

Je soussigné(e) : Mme ou M.

Président de l'association :

Certifie que Mme ou M.

Né(e) le / / à

Demeurant :

Code Postal : Commune :

a pratiqué la gymnastique au niveau pendant au moins 2 saisons sportives dans la discipline suivante : GAF – GAM – GR - Tu
du : au :
Volume horaire hebdomadaire : heures
Nombre total d'heures effectuées : heures

Nom et adresse de la structure dans laquelle se sont déroulées ces actions :

- Code Postal :
- Commune :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans cette attestation

Cachet de l'association et signature du Président

Fait à :

Le :

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Les faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (Code pénal, art.441- 1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende (Code pénal art.441-6) ».

DOSSIER DE CANDIDATURE

Académie France Gymnastique – 7Ter Cour des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 11753075575 auprès de la Préfecture de Région de Paris

N° de SIRET : 421 987 587 00019

Site internet : ffgym.fr/La_FFGYM/Formations/Les_filières_deFormation/dejeps

ANNEXE 2

Attestation d'initiation de pratique gymnique (encadrement)

Je soussigné(e) : Mme ou M.

Président de l'association :

Certifie que Mme ou M.

Né(e) le / / à

Demeurant :

Code Postal : Commune :

a exercé les fonctions d'animateur et/ou d'entraîneur pendant au moins 2 saisons sportives dans la discipline suivante : GAF – GAM – GR - Tu

Activités encadrées du : au :

Volume horaire hebdomadaire : heures

Nombre total d'heures effectuées : heures

Nom et adresse de la structure dans laquelle se sont déroulées ces actions :

- Code Postal :
- Commune :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans cette attestation

Cachet de l'association et signature du Président

Fait à :

Le :

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Les faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (Code pénal, art.441- 1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende (Code pénal art.441-6) ».

DOSSIER DE CANDIDATURE

Académie France Gymnastique – 7Ter Cour des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 11753075575 auprès de la Préfecture de Région de Paris

N° de SIRET : 421 987 587 00019

Site internet : [ffgym.fr/La FFGYM/Formations/Les filières de formation/dejeps](http://ffgym.fr/La_FFGYM/Formations/Les_filières_deFormation/dejeps)

TABLEAU D'EQUIVALENCES DE DIPLÔMES

Disciplines Gymniques Acrobatiques

Diplôme	EPEF	EPMSP	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4
Gymnaste de haut niveau GAF ou GAM	X					
BPJEPS AGFF AGA	X	X				
BPJEPS AGFF AGA + UCC GAF ou GAM	X	X				
BPJEPS AG option AGA	X	X				
BEESAG	X					
BEES 1 GAF ou GAM	X	X				X(1)
BEES 1 TSA	X	X				X(1)
Initiateur GAF ou GAM FFGym	X					
3 initiateurs FFGym pmi GAM, GAF, Tr, Tu, GAc	X	X				
Animateur FFGym GAF ou GAM	X					
Moniteur FFGym GAF ou GAM	X					
Entraîneur FFGym GAF ou GAM	X	X				X(1)
Animateur 1 ^{er} niveau GAF ou GAM FSCF	X					
Animateur FSCF 3 ^{ème} degré GAF ou GAM						X(1)
Brevet 1 ^{er} degré UFOLEP GAF ou GAM	X					
Brevets 2 ^{ème} degré UFOLEP GAF ou GAAM	X					X(1)
Brevets 2 ^{ème} degré FSCF GAF ou GAM						
CQP AAG mention AGA	X					

(1) Justifiant d'une expérience professionnelle de 2 années au cours des 10 dernières années pour les BPJEPS et BEES ou 1 année sur les 5 dernières années pour l'entraîneur fédéral et Brevet Fédéral UFOLEP et FSCF

Disciplines Gymniques d'Expression

Diplôme	EPEF	EPMSP	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4
Gymnaste de haut niveau GR	X					
BPJEPS AGFF AGE	X	X				
BPJEPS AGFF AGE + UCC GR	X	X				
BPJEPS AG option GR	X	X				
BEESAG	X					
BEES 1 GR	X	X				X(1)
Initiateur GR ou AE FFGym	X					
Animateur FFGym GR	X					
Moniteur FFGym GR	X					
Entraîneur FFGym GR	X	X				X(1)
Animateur 1 ^{er} niveau GR FSCF	X					
Animateur FSCF 3 ^{ème} degré GR						X(1)
Brevet 1 ^{er} degré UFOLEP GR	X					
Brevets 2 ^{ème} degré UFOLEP GR	X					X(1)
Brevets 2 ^{ème} degré FSGT GR						
CQP AAG mention AGE	X					

(1) Justifiant d'une expérience professionnelle de 2 années au cours des 10 dernières années pour les BPJEPS et BEES ou 1 année sur les 5 dernières années pour l'entraîneur fédéral et Brevet Fédéral UFOLEP et FSCF

DOSSIER DE CANDIDATURE

Académie France Gymnastique – 7Ter Cour des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 11753075575 auprès de la Préfecture de Région de Paris

N° de SIRET : 421 987 587 00019

Site internet : ffgym.fr/La_FFGYM/Formations/Les_filières_de_formation/dejeps

ANNEXE 3

Attestation d'**expérience professionnelle** d'encadrement gymique dans une structure de 2 ans au cours des 10 dernières années (pour les BPJEPS et BEES)

Je soussigné(e) : Mme ou M.

Président de l'association :

Certifie que Mme ou M.

Né(e) le / / à

Demeurant :

Code Postal : Commune :

a exercé les fonctions d'animateur et/ou d'entraîneur pendant au moins 2 saisons sportives dans la discipline suivante : GAF – GAM – GR - Tu

Volume horaire hebdomadaire : heures

Nombre total d'heures effectuées : heures

Nom et adresse de la structure dans laquelle se sont déroulées ces actions :

- Code Postal :
- Commune :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans cette attestation

Cachet de l'association et signature du Président

Fait à :

Le :

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Les faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (Code pénal, art.441- 1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende (Code pénal art.441-6) ».

DOSSIER DE CANDIDATURE

Académie France Gymnastique – 7Ter Cour des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 11753075575 auprès de la Préfecture de Région de Paris

N° de SIRET : 421 987 587 00019

Site internet : ffgym.fr/La_FFGYM/Formation/Les_filières_de_formation/dejeps

ANNEXE 4

Attestation d'expérience professionnelle d'encadrement gymnique dans une structure d'une année au cours des 5 dernières années (pour l'entraîneur FFGYM et le Brevet Fédéral UFOLEP et FSCF)

Je soussigné(e) : Mme ou M.

Président de l'association :

Certifie que Mme ou M.

Né(e) le / / à

Demeurant :

Code Postal : Commune :

a exercé les fonctions d'animateur et/ou d'entraîneur pendant au moins 2 saisons sportives dans la discipline suivante : GAF – GAM – GR - Tu

Volume horaire hebdomadaire : heures

Nombre total d'heures effectuées : heures

Nom et adresse de la structure dans laquelle se sont déroulées ces actions :

- Code Postal :
- Commune :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans cette attestation

Cachet de l'association et signature du Président

Fait à :

Le :

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplies par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Les faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (Code pénal, art.441- 1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende (Code pénal art.441-6) ».

DOSSIER DE CANDIDATURE

Académie France Gymnastique – 7Ter Cour des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 11753075575 auprès de la Préfecture de Région de Paris

N° de SIRET : 421 987 587 00019

Site internet : [ffgym.fr/La FFGYM/Formations/Les filières de formation/dejeps](http://ffgym.fr/La_FFGYM/Formations/Les_filières_deFormation/dejeps)

CALENDRIER GAF

FORMATION EN CENTRE DE FORMATION (sous réserve de modification)			
	Libellé	Date(s) et Lieu(x)	Nombre d'heures
	Positionnement	27-28 avril 2026	(0,5)
	EPMSP	début juillet 2026	(0,5)
	FOAD	à distance (du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027)	90
	Visioconférence	à distance (du 1er septembre 2026 au 30 juin 2027)	56
S1	Module commun DEJEPS	du 5 au 7 juillet 2026 à Petit-Couronne	15
S2	Module commun entraîneur	du 7 au 10 juillet 2026 à Petit-Couronne	25
S3	Module entraîneur GAF 1	du 24 au 27 août 2026 à Sarreguemines	25
S4	Module entraîneur GAF 2	du 27 au 30 août 2026 à Sarreguemines	25
S5	Module commun Internationaux de Gymnastique	du 23 au 27 septembre 2026 à Paris	35
S6	Module commun formation/savoir-être	octobre 2026 à Voiron	30
S7	Module entraîneur GAF 3	octobre 2026 lieu à définir	35
S8	Module spécifique GAF 1	novembre 2026 à Saint-Etienne	25
S9	Module spécifique GAF 2	décembre 2026 à Dunkerque	25
S10	Module commun acrobatie	janvier 2027 à Rennes	25
S11	Intervention formation cadre GAF	février 2027 en région	21
S12	Module spécifique GAF 3	février 2027 – stage PAS hiver	14
S13	Module spécifique GAF 4	mars 2027 à l'étranger	25
S14	Module entraîneur GAF 4	avril 2027 lieu à définir	35
S15	Préparation épreuve UC1 et UC2	mai 2027 à Paris	23
S15bis	Module citoyenneté	mai 2027 à Paris	12
S16	Module spécifique GAF 5	juin 2027 à Dijon	25
S17	Module spécifique GAF 6	juillet 2027 à Meaux	25
	Préparation 2ème passage	à distance (de septembre 2026 à juillet 2027)	8

Epreuves certificatives

Epreuve certificative 1 : UC1-UC2 1er passage	juin 2027	à PARIS	1h
Epreuve certificative 2 : UC3.3 1er passage	mars-avril 2027	à définir	1h
Epreuve certificative 3 : UC3-UC4 1er passage	juin 2027	à définir	1h45
Epreuve certificative 1 : UC1-UC2 2ème passage	septembre 2027	à PARIS	1h
Epreuve certificative 2 : UC3.3 2ème passage	juillet 2027	à définir	1h
Epreuve certificative 3 : UC3-UC4 2ème passage	août 2027	à définir	1h45
Jury plénier DRAJES	octobre 2027 à PARIS		
Mise en situation pédagogique	du 5 juillet 2026 au 30 septembre 2027 au club		500h min.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Académie France Gymnastique – 7Ter Cour des Petites Ecuries – 75010 PARIS
 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 11753075575 auprès de la Préfecture de Région de Paris
 N° de SIRET : 421 987 587 00019

Site internet : ffgym.fr/La_FFGYM/Formations/Les_filières_de_formation/dejeps

CALENDRIER GAM

FORMATION EN CENTRE DE FORMATION (sous réserve de modification)			
	Libellé	Date(s) et Lieu(x)	Nombre d'heures
	Positionnement	27-28 avril 2026	(0,5)
	EPMSP	début juillet 2026	(0,5)
	FOAD	à distance (du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027)	90
	Visioconférence	à distance (du 1er septembre 2026 au 30 juin 2027)	56
S1	Module commun DEJEPS	du 5 au 7 juillet 2026 à Petit-Couronne	15
S2	Module commun entraîneur	du 7 au 10 juillet 2026 à Petit-Couronne	25
S3	Module entraîneur GAM 1	du 17 au 20 août 2026 à Montceau-les-Mines	25
S4	Module entraîneur GAM 2	du 20 au 23 août 2026 à Montceau-les-Mines	25
S5	Module commun Internationaux de Gymnastique	du 23 au 27 septembre 2026 à Paris	35
S6	Module commun formation/savoir-être	octobre 2026 à Voiron	30
S7	Module entraîneur GAM 3	du 19 au 23 octobre 2026 à Sotteville	35
S8	Module spécifique GAM 1	du 16 au 20 novembre 2026 lieu à définir	25
S9	Module spécifique GAM 2	du 14 au 17 décembre 2026 à Lyon	25
S10	Module commun acrobatie	janvier 2027 à Rennes	25
S11	Intervention formation cadre GAM	février 2027 – stage DRA/PAS en région	21
S12	Module spécifique GAM 3	mars 2027 à l'étranger	25
S13	Module entraîneur GAM 4	avril 2027 à Lyon	35
S14	Module spécifique GAM 4	Du 19 au 23 avril 2027 à Lyon	25
S15	Préparation épreuve UC1 et UC2	mai 2027 à Paris	23
S15bis	Module citoyenneté	mai 2027 à Paris	12
S16	Module spécifique GAM 5	Du 14 au 17 juin 2027 à la Madeleine	25
	Préparation 2ème passage	à distance (de septembre 2026 à juillet 2027)	8

Epreuves certificatives

Epreuve certificative 1 : UC1-UC2 1er passage	juin 2027	à PARIS	1h
Epreuve certificative 2 : UC3.3 1er passage	mars-avril 2027	à définir	1h
Epreuve certificative 3 : UC3-UC4 1er passage	juin 2027	à définir	1h45
Epreuve certificative 1 : UC1-UC2 2ème passage	septembre 2027	à PARIS	1h
Epreuve certificative 2 : UC3.3 2ème passage	juillet 2027	à définir	1h
Epreuve certificative 3 : UC3-UC4 2ème passage	août 2027	à définir	1h45
Jury plénier DRAJES	octobre 2027 à PARIS		
Mise en situation pédagogique	du 5 juillet 2026 au 30 septembre 2027 au club		

DOSSIER DE CANDIDATURE

Académie France Gymnastique – 7Ter Cour des Petites Ecuries – 75010 PARIS
 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 11753075575 auprès de la Préfecture de Région de Paris
 N° de SIRET : 421 987 587 00019
 Site internet : ffgym.fr/La_FFGYM/Formations/Les_filières_de_formation/dejeps

CALENDRIER GR

FORMATION EN CENTRE DE FORMATION (sous réserve de modification)			
	Libellé	Date(s) et Lieu(x)	Nombre d'heures
	Positionnement	27-28 avril 2026	(0,5)
	EPMSP	début juillet 2026	(0,5)
	FOAD	à distance (du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027)	90
	Visioconférence	à distance (du 1er septembre 2026 au 30 juin 2027)	56
S1	Module commun DEJEPS	du 5 au 7 juillet 2026 à Petit-Couronne	15
S2	Module commun entraîneur GR 1	du 7 au 10 juillet 2026 à Petit-Couronne	25
S3	Module entraîneur GR 2	du 17 au 20 août 2026 à Orléans	25
S4	Module entraîneur GR 3	du 20 au 23 août 2026 à Orléans	25
S5	Module commun formation/savoir-être	octobre 2026 à Voiron	30
S6	Module entraîneur GR 4	octobre 2026 lieu à définir	35
S7	Module spécifique GR 1	novembre 2026 en Pôle	25
S8	Module spécifique GR 2	décembre 2026 en Pôle	25
S9	Module spécifique GR 3	janvier 2027 en Pôle	25
S10	Module entraîneur GR 5	février 2027 à Orléans	35
S11	Module spécifique GR 4	mars 2027 à l'étranger	25
S12	Module spécifique GR 5	avril 2027 à Thiais	35
S13	Intervention formation cadre	avril 2027 lieu à définir	21
S14	Préparation épreuve UC1 et UC2	mai 2027 à Paris	23
S14bis	Module citoyenneté	mai 2027 à Paris	12
S15	Module spécifique GR 6	juin 2027 à Orléans	25
	Préparation 2ème passage	à distance (de septembre 2026 à juillet 2027)	8

Epreuves certificatives

Epreuve certificative 1 : UC1-UC2 1er passage	juin 2027	à PARIS	1h
Epreuve certificative 2 : UC3.3 1er passage	mars-avril 2027	à définir	1h
Epreuve certificative 3 : UC3-UC4 1er passage	juin 2027	à définir	1h45
Epreuve certificative 1 : UC1-UC2 2ème passage	septembre 2027	à PARIS	1h
Epreuve certificative 2 : UC3.3 2ème passage	juillet 2027	à définir	1h
Epreuve certificative 3 : UC3-UC4 2ème passage	août 2027	à définir	1h45
Jury plénier DRAJES	octobre 2027 à PARIS		
Mise en situation pédagogique	du 5 juillet 2026 au 30 septembre 2027 au club		500h min.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Académie France Gymnastique – 7Ter Cour des Petites Ecuries – 75010 PARIS
 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 11753075575 auprès de la Préfecture de Région de Paris
 N° de SIRET : 421 987 587 00019

Site internet : ffgym.fr/La_FFGYM/Formations/Les_filières_de_formation/dejeps

CALENDRIER TU

FORMATION EN CENTRE DE FORMATION (sous réserve de modification)			
	Libellé	Date(s) et Lieu(x)	Nombre d'heures
	Positionnement	27-28 avril 2026	(0,5)
	EPMSP	début juillet 2026	(0,5)
	FOAD	à distance (du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027)	90
	Visioconférence	à distance (du 1er septembre 2026 au 30 juin 2027)	56
S1	Module commun DEJEPS	du 5 au 7 juillet 2026 à Petit-Couronne	15
S2	Module commun entraîneur	du 7 au 10 juillet 2026 à Petit-Couronne	25
S3	Module spécifique Tu 1	du 14 au 17 septembre 2026 à Rennes	25
S4	Module commun formation/ savoir-être	octobre 2026 à Voiron	30
S5	Module spécifique Tu 2	du 19 au 22 octobre 2026 à Rennes	25
S6	Module spécifique Tu 3	février 2027 lieu à définir	25
S7	Module spécifique Tu 4	avril 2027 lieu à définir	25
S8	Préparation épreuve UC1 et UC2	mai 2027 à Paris	23
S8bis	Module citoyenneté	mai 2027 à Paris	12
S9	Module spécifique Tu 5	juin 2027 à Rennes	25
	Préparation 2ème passage	à distance (de septembre 2026 à juillet 2027)	8

Epreuves certificatives

Epreuve certificative 1 : UC1-UC2 1er passage	juin 2027	à PARIS	1h
Epreuve certificative 2 : UC3.3 1er passage	mars-avril 2027	à définir	1h
Epreuve certificative 3 : UC3-UC4 1er passage	juin 2027	à RENNES	1h45
Epreuve certificative 1 : UC1-UC2 2ème passage	septembre 2027	à PARIS	1h
Epreuve certificative 2 : UC3.3 2ème passage	juillet 2027	à définir	1h
Epreuve certificative 3 : UC3-UC4 2ème passage	août 2027	à définir	1h45
Jury plénier DRAJES	octobre 2027 à PARIS		
Mise en situation pédagogique	du 5 juillet 2026 au 30 septembre 2027 au club		500h min.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Académie France Gymnastique – 7Ter Cour des Petites Ecuries – 75010 PARIS
 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 11753075575 auprès de la Préfecture de Région de Paris
 N° de SIRET : 421 987 587 00019
 Site internet : [ffgym.fr/La FFGYM/Formations/Les filières de formation/dejeps](http://ffgym.fr/La_FFGYM/Formations/Les_filières_de_formation/dejeps)